

NON A 90 MILLIONS DE SUBVENTION CANTONALE A TRIDEL SA

Subvention incompatible avec la situation financière du canton de Vaud

La subvention cantonale de 90 millions de francs a pour but de d'**abaisser artificiellement le coût d'incinération** aux environs de Fr. 180.-/tonne. La moyenne suisse se situait en 2000 à Fr. 222.-/t et les communes vaudoises obligées de livrer leurs ordures à Genève paient, elles, Fr. 227.-/t.

Sur les 60 ans estimés de durée de vie de l'usine TRIDEL, ces 90 millions de francs que l'Etat de Vaud va devoir emprunter coûteront 270 millions de francs en intérêts.

Subvention illogique

En application du "**principe pollueur-payeur**", la Confédération a décidé, voici déjà quelques années, de ne plus subventionner l'incinération des déchets au détriment des solutions de recyclage. Dans son projet de révision de la Loi sur la gestion des déchets, le Conseil d'Etat adopte la même philosophie. "*Le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination, de manière directe ou par l'intermédiaire de taxes. La fin des subventions cantonales pour la construction des installations [...] va dans ce sens.*" Mais le gouvernement s'est bien gardé de faire voter cette modification légale **avant** le débat sur la subvention à TRIDEL !

Il est aberrant de subventionner l'incinération si l'on veut encourager le tri et le recyclage !

Subvention inutile

Une nouvelle usine vient d'ouvrir ses fours à **Posieux** (FR) (85'000 tonnes/an d'ordures). La SATOM à **Monthey** (VS), sera bientôt dotée d'une nouvelle ligne de four (170'000 tonnes). Le valais disposera ainsi, avec ses 3 usines, d'une capacité d'incinération de 271'000 t/an mais ne "produit" que 121'000 tonnes/an... La collaboration avec les usines genevoise (**Cheneviers**, 350'000 t/an) et neuchâteloises (**SAIOD**, 65'000 t/an) est bien rodée.

La rénovation de l'actuelle usine du Vallon à Lausanne (qui passerait de 50'000 t/an à 65'000 t/an) suffirait aux besoins de toute l'agglomération lausannoise (pour 20 ans, voire plus). Elle ne requiert **aucune subvention cantonale** tout en fournissant un apport important de chaleur au chauffage à distance de Lausanne.

La construction d'une nouvelle usine est donc parfaitement inutile et provoquerait une importante surcapacité d'incinération

Subvention pénalisant la prévention et le recyclage

Le **taux de recyclage** des déchets a déjà doublé en 10 ans, passant de 20 à 40%. Certains pays ou régions visent des objectifs plus ambitieux. Dublin ou Barcelone veulent recycler 60% de leurs déchets d'ici 2006. Le parlement de Toronto (3 millions d'habitants) a récemment décrété, en s'appuyant sur la notion de développement durable, qu'il fallait recycler 100% des déchets: on ne construira donc pas d'usine, mais des moyens importants seront engagés en faveur de la prévention et du recyclage. M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud a explicitement admis que le recyclage de **60%** des ordures vaudoises était l'objectif réaliste que le canton se fixait à moyen terme. Dans ces conditions, l'usine **TRIDEL manquera de déchets.**

Il est illusoire de penser que l'on consacrera alors les moyens nécessaires pour limiter la production et promouvoir le recyclage des déchets !

Christian van Singer, Député, Physicien